

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval

Le mercredi 5 mai 2021 à 19 h

L'an deux mil vingt et un, le cinq mai à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre socioculturel conformément au décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Françoise GONNET, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Laurie LEFEBVRE, Julie GIRAUDON, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Jérôme BREGEARD, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Fernand BORDERIEUX, Jean-François NARDI et Emmanuel RICHALET.

Absents excusés : Néant

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAUT

Préalablement à la séance du conseil municipal, une présentation est faite par la société VALECO pour un projet photovoltaïque sur le site privé de l'ancien stockage des déchets (SITA SUEZ). Après une présentation de la société et des engagements qualité et environnement, l'étude de faisabilité du projet sur Orval est abordée. La surface totale du site est de 46 ha, ce qui permettrait une installation de 85700 panneaux, avec une énergie produite de 44 280 MWh, une puissance installée de 36 MW, et une équivalence consommation habitants avec chauffage de 20 424 habitants. Actuellement au niveau du PLU, le site est classé en zone UE mais sur le PLUIh en cours d'élaboration une seule partie est en Nph. Cela nécessitera donc une demande de révision du PLUIh afin que la surface totale du site soit classée Nph. Le calendrier prévisionnel prévoit une instruction du permis de construire en 2021/2022, après études et appel d'offres, et un début de construction en 2023/2024. Les retombées fiscales pour la commune pourraient être de l'ordre de 69 000 € sur le projet global.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 45, procède à l'appel des conseillers.

Le Conseil municipal approuve avec 17 voix pour, et 2 abstentions (Jérôme BREGEARD et Françoise GONNET), le compte-rendu de la séance du 8 avril 2021.

DEL 2021-26 : PROJET DE MODERNISATION ET DE SECURISATION DES ECHANGEURS ET SORTIES DE L'A71

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier en date du 8 mars 2021 par lequel le Président du Conseil Départemental explique que :

- le Conseil Départemental mène une réflexion sur la sécurisation et la modernisation de l'échangeur Bourges Sud
- le Conseil Départemental a délibéré en faveur de la remise en sécurité de la sortie Bourges Sud couplée au projet de seconde sortie au Nord de Bourges (et dont une étude d'opportunité a été récemment présentée par le concessionnaire Vinci Autoroute)
- le Conseil Départemental a délibéré en faveur d'une étude de faisabilité et d'opportunité par le concessionnaire AP2R portant sur la création d'une sortie complémentaire à mi-chemin entre Bourges et St Amand pour desservir le territoire à hauteur de la commune de Levet
- les collectivités locales concernées par les projets sont invitées à délibérer sur ces sujets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-APPROUVE à l'unanimité la mise en œuvre rapide de la sécurisation et de l'amélioration de l'échangeur Bourges Sud

-APPROUVE avec 12 voix POUR, 1 abstention (Stéphane GIBAUT), et 6 voix CONTRE (Alain ANDRIAU, Jean-Marc LEMMET, Julie GIRAUDON, Marie-Thérèse KACZMAREK, Françoise GONNET, Bruno MALASSENET) la poursuite des études en vue de la création d'un nouvel échangeur Bourges Nord à partir des solutions préconisées par l'étude de faisabilité et présentant le plus grand potentiel en termes d'aménagement du territoire

- **DESAPPROUVE avec 18 Voix POUR et 1 Abstention (Monsieur NARDI)** la réalisation d'une étude sur la faisabilité d'une sortie complémentaire à mi-chemin entre Bourges et la sortie Orval/St Amand, aux alentours de Levet

DEL 2021-27 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE LA COUTURE

Par courrier reçu en mairie le 20 avril 2021, le Conseil Départemental a accordé la dérogation pour commencer les travaux de renforcement de voirie rue de la Couture (devis TTC 18 958€80 conseil du 8 février 2021).

Afin d'inscrire ces travaux à l'article 2152, Madame le Maire propose la décision modificative budgétaire suivante :

Section d'investissement : Dépenses

Compte 2138 (réserve foncière) : -19 000 €
Compte 2152(installation de voiries) opération 155 (réfection de voirie) : + 19 000 €

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°1 proposée.

DEL 2021-28 : MODIFICATION D'UNE INSCRIPTION SUR LE MONUMENT AUX MORTS

Madame Agnès JUIF, Adjoint au Maire, informe le conseil que le service départemental de l'ONAC VG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) a indiqué une erreur dans la gravure du prénom d'un soldat mort pour la France, Monsieur Fernand SOUMET; a été gravé SOUMET.E et non SOUMET.F.

Les inscriptions ou modifications doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal. Les travaux de rectification sur le monument pourront être effectués en régie par les services techniques.

Madame le Maire propose au conseil de délibérer sur cette modification d'inscription sur le monument aux morts.

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** la rectification de l'inscription sur le monument aux morts : SOUMET.F au lieu de SOUMET.E .

DEL 2021-29 : REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Marie-Ange MATHIOT, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil municipal que compte tenu de la crise sanitaire COVID19 qui rend impossible le maintien du lien intergénérationnel et interdit le déplacement des enfants pour se restaurer à la résidence Sully, le restaurant scolaire dépassait chaque semaine sa capacité d'accueil de 80 enfants contraignant ainsi la Commune à refuser les enfants dont les deux parents ne travaillent pas et entraînant la mise en place depuis plusieurs mois d'un panier repas fourni par les familles, pris par les élèves dans les classes à leur table.

La commission Enfance Jeunesse/Affaires scolaires s'est réunie et a travaillé sur la mise en place d'un nouveau règlement, dans le but de réouvrir le service de restauration scolaire en septembre 2021 avec une « ouverture test » mi-juin. L'organisation du repas se fera en 2 services distincts, 1 pour les enfants de maternelle puis 1 pour les enfants de primaire, entraînant une modification des horaires scolaires pour la maternelle le matin. Cette demande de modification des horaires sera soumise à l'approbation du conseil d'école extraordinaire et de l'inspecteur de l'éducation nationale : le matin 8h45/11h45 au lieu de 9h/12h.

Sera également rajouté dans le règlement intérieur soumis à l'approbation du conseil municipal la condition que « l'enfant inscrit au service de restauration scolaire doit avoir acquis la propreté ».

Madame le Maire propose au conseil de délibérer sur ce règlement intérieur, préparé et validé par les membres de la commission Enfance Jeunesse/Affaires scolaires.

Après en avoir délibéré, avec **17 voix POUR et 2 voix CONTRE (Fernand BORDERIEUX et Jean-François NARDI)**, le conseil municipal **APPROUVE** le règlement intérieur du service de restauration scolaire proposé et annexé, et la modification des horaires scolaires suggérée.

DEL 2021- 30 : ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Madame le Maire présente un chèque au Conseil municipal et sollicite son autorisation pour procéder à l'encaissement :

- un chèque de 1448.53 € de l'assurance AXA correspondant au remboursement du sinistre lié aux dégradations du système de vidéoprotection de 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 1448.53 €.

INFORMATIONS DIVERSES

Bornes de recharges véhicules électriques (informations téléphoniques de Madame TIFFAULT de E.car'18)

Il y a possibilité d'avoir des badges gratuits en mairie, envoyés par **E.car'18**. L'utilisateur vient récupérer un badge et met l'application **E.car'18**. Il reçoit un mail du prestataire qui gère la monétique. Il faut créditer un minimum de 9 €. La personne passe ensuite son badge et à la fin la consommation s'affiche. Si l'application **E.car'18** est téléchargée il y a possibilité de payer directement avec la carte bleue.

Le badge est compatible avec « CARMAP ».

Ils vont installer un nouveau flyer d'explications avec le SDE 18 et vont le transmettre en mairie.

Le numéro de **E.car'18** est sur la borne ; joignable 7j/7.

Il est proposé de voir si la boulangerie pourra être détenteur de badges.

Cérémonie du 8 mai : La préfecture demande de ne pas l'ouvrir au public et de respecter les consignes strictes de distanciation. Seront présents : Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBALT, Agnès JUIF, Didier LERIQUE.

Scrutins des 20 et 27 juin 2021, élections régionales et départementales : les membres du conseil sont invités à dire s'ils peuvent tenir le bureau de vote le matin ou l'après-midi, s'ils sont vaccinés ou souhaitent l'être. Un tableau des membres des bureaux de vote souhaitant se faire vacciner doit être transmis à la préfecture le 6 mai. Il est vivement conseillé de recourir à des assesseurs et scrutateurs vaccinés ou immunisés. A défaut, ils devront présenter un test dans les 48 heures.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jérôme BREGARD informe le conseil qu'il a envoyé ce jour à Madame le Maire sa lettre de démission de ses fonctions de conseiller délégué.

Proposition de Monsieur Jean-François NARDI : il propose l'idée d'aménager une aire pour les camping cars sur le terrain du parc de la Loubière, avec une entrée du côté de la résidence des Roseaux. Il faudrait aménager un point d'eau, un local poubelles... Les membres de la commission travaux sont ouverts pour étudier ce projet. Se pose également le problème des nuisances des corbeaux. Cet aménagement faisait partie des projets de la liste d'opposition mais n'a pas été chiffrée par celle-ci.

Monsieur Fernand BORDERIEUX demande s'il serait possible d'avoir des micros pour les réunions de conseil car il est difficile d'entendre l'intervention des conseillers municipaux. Madame le Maire indique que cet achat est prévu.

Monsieur Jean-François NARDI relate un article de presse sur l'aménagement de la zone des Carmes. Madame le Maire indique au conseil avoir eu récemment une réunion au niveau de la CDC ; les études de faisabilité de la ZAC d'Orval sont en cours.

Madame Françoise GONNET demande s'il serait possible que Madame le Maire rende compte au conseil des décisions prises dans le cadre de ses fonctions, comme c'est le cas en début de réunion du conseil communautaire. Madame le Maire indique qu'elle rendra compte de ses décisions, mais pas forcément à chaque séance.

Madame Françoise GONNET demande s'il est possible d'avoir un parking pour les vélos à proximité de la mairie. Madame le Maire indique qu'il y en a déjà un. Il est installé entre le portail de la cour et l'escalier menant au secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 10.

